

Développement durable et savoirs

I. Tout le monde parle de développement durable, mais en réalité on ne sait pas vraiment ce que cela signifie. Les écologistes les plus radicaux considèrent cette notion comme un simple slogan utilisé surtout par les entreprises pour justifier le statu quo du système productif au prix de quelques innovations technologiques visant à tirer un peu moins sur la machine. Il est sûr que sous cette forme, la plus répandue aujourd'hui, le développement durable ne suffira pas à assurer la durée de notre développement.

Il est vrai que l'esprit du temps ne nous aide pas à avancer : « Il y a une sorte de scepticisme qui incite à un pragmatisme résolu, en se contentant de ce qui est directement utile pour l'action. » (M. Gauchet, *Le nouveau monde*) Nous sommes entrés désormais, et en particulier pour les sciences sociales, dans une époque post-épistémologique, où la militance importe plus que la science.

Et pourtant je n'hésiterai pas aujourd'hui à prendre le contrepied de cette position très répandue, en affirmant que le développement durable est une affaire de savoir, bien plus que de politique ou de diplomatie, et que sans doute la compréhension épistémologique du développement durable n'est pas suffisamment développée.

1) Dans un premier temps je montrerai qu'il faut d'abord fonder le développement durable d'un point de vue épistémologique. C'est-à-dire essayer de définir ce qu'il est en tant que savoir, et non seulement en tant que pratique ou technique locale, et par là même le faire vivre et progresser comme l'on fait progresser un savoir constitué.

2) Puis nous verrons que ce qu'on appelle la gouvernance, ie les nouvelles modalités d'administration publique, censées pourtant favoriser la transition du système productif vers le développement durable, repose sur une évolution des sciences sociales qui rentrent

en contradiction avec un développement durable capable d'assumer sa durabilité et sa soutenabilité.

Autrement dit, si l'on veut modifier notre système productif en fonction des contraintes écologiques, il faut opérer une révolution épistémologique. Il n'y aura pas de développement durable sans une profonde transformation de nos savoirs et de notre rapport au savoir.

II. Pour définir la place qu'occupe le développement durable dans le champ des savoirs, il n'est pas inutile d'abord de distinguer celui-ci de l'écologie. Ce n'est pas la même chose. Et c'est parce qu'on a tendance à les confondre qu'on peine à définir ce qu'est le développement durable. Les écologistes et en particulier l'écologie politique rejettent habituellement la notion de développement durable, comme si le DD visait à se substituer à l'écologie et à la rendre inutile. En réalité ces deux notions sont des savoirs complémentaires et, à mon sens, ont besoin l'une de l'autre. Mais pour construire cette complémentarité, il faut d'abord comprendre leur statut épistémologique respectif.

• **L'écologie** est à la fois une méthode et des objets, et en cela l'écologie est véritablement une science dite exacte et non pas une idéologie :

_ Une méthode, à savoir l'étude des populations, de tout type de population dans leur milieu, dans leur biotope. L'écologie propose donc une approche globale du vivant, ce qui la distingue de la biologie qui pour sa part en a une approche analytique. En tant que étude de l'inscription globale des vivants dans leur milieu, l'écologie se place ainsi au croisement de la biologie et des sciences de la Terre.

_ des objets ou plus exactement des problèmes bien spécifiques : et j'en compterai 5.

. La diminution de la biodiversité ;

. L'épuisement des sols et des ressources naturelles ;

. L'empoisonnement des sols, de l'air et des eaux ;

. les problèmes sanitaires qu'engendre la pollution ;

. et puis évidemment le réchauffement climatique.

Le développement durable, quant à lui, n'est pas de l'écologie proprement dit ; il ne traite pas directement de ces 5 grands problèmes mais il réfléchit sur les conditions de production (Capital, Travail, Technique) soumises à la contrainte des problèmes écologiques, en faisant de la production non pas la cause des problèmes mais l'une des clefs de leur résolution. Le développement durable, en tant qu'il concerne les conditions de la production (Capital, travail, technique) est donc une question non pas de biologiste, de botaniste, de géologue, de géographe, d'océanographe, de climatologie, etc., mais essentiellement d'économiste.

Il s'agit donc, pour constituer le développement durable en savoir, de conduire **une nouvelle critique de l'économie politique**, comme Marx le fit en son temps, mais évidemment sur des bases radicalement différentes. Je me contenterai sur le statut de cette différence d'une seule remarque

Quand on parle habituellement de développement durable, on pense à un développement capable de durer sinon de créer de la durée. Mais en réalité, , en faisant de la durée le simple effet du développement, on bute sur une tautologie : tout développement se développe nécessairement dans la durée en tant même qu'il se développe. Et donc on comprend que cette notion serve surtout au statu quo. Mais en revanche, si on renverse l'ordre de consécution des termes, si l'on fait de la durée le terme fondamental, le principe même du développement « durable », **si l'on pense le développement « durable » à partir du sens du temps et de la construction de la durée et non à partir de la transformation de la matière et de l'évolution socio-économique comme le fait Marx**, alors le développement durable prend une tout autre dimension, qui entraîne nécessairement une profonde transformation du système productif.

III. Le deuxième point épistémologique porte sur les savoirs de gouvernement, ce qu'on appelle depuis le début du XVII^e siècle *la raison d'Etat*, c'est-à-dire, non pas la basse police ou les cabinets noirs, mais au sens propre de la raison les rationalités techniques et collectives que les structures étatiques mettent en œuvre pour opérer et se construire, c'est-à-dire les savoirs et les pratiques administratifs avec lesquels les

Etats agissent sur la société et sur son contexte, et par là même donnent assise à leur propre pouvoir.

Or, depuis une génération les modes de gouvernement ont beaucoup changé. Nous sommes aussi aujourd'hui régis ou, vaudrait-il mieux dire régulés, par ce qu'on appelle la gouvernance, ie par un mode d'action publique qui délaisse l'action unilatérale pour la concertation, le règlement pour le contrat. Cette évolution correspond tout particulièrement à la situation de post-souveraineté que connaissent les Etats européens qui ont cédé une part de leur prérogative souveraine à l'organisation administrative internationale que l'on appelle *Communauté Européenne*, sans que cette dernière puisse pour autant revendiquer une souveraineté qui lui soit propre.

On pourrait penser que la gouvernance ou la gouvernementalité post-souveraine serait particulièrement adaptée pour conduire la transition écologique, ne serait-ce qu'en raison de la distance que cette gouvernance prend par rapport aux vieux Etats historiques et souverains dont l'histoire est étroitement reliée à la mobilisation productive des sociétés, sous forme d'aménagement du territoire aux XVIIe et XVIIIe siècles, puis sous forme de politique industrielle volontariste aux 2 siècles suivants, de la voie ferrée de Louis-Philippe à l'industrie nucléaire promue par le général de Gaulle puis poursuivie avec résolution par Valéry Giscard d'Estaing.

Mais on se tromperait si l'on pensait cela, car les nouveaux savoirs et les nouvelles techniques qu'utilise la gouvernance sont en réalité étrangers à toute idée de développement durable, bien plus étrangers par exemple qu'un Colbert plantant en chêne sessile la forêt du Tronçais pour fournir le bois nécessaire à la marine de 1689. Je prendrais à cet égard deux exemples : l'un tiré du droit, l'autre de l'économie.

IV. Se répand en Europe depuis les années 2000 en particulier à travers le droit européen un nouveau mode d'interprétation du droit, l'Analyse économique du droit (AED), qui vient des Etats-Unis (Ecole de droit de Chicago symbolisée par le juge Richard Posner en parallèle avec l'école d'économie (F. Hayek, G. Backer) certes plus connue). L'AED est un prolongement de l'utilitarisme : elle consiste à calculer les effets

économiques des décisions de droit et à les intégrer dans la logique même de la décision du juge. Le juge imite le marché, dit Posner (*mimic the market*), c'est-à-dire recompose dans sa tête le marché pour que sa décision le remette à l'équilibre et lui assure son optimum de fonctionnement : l'optimum du marché étant en réalité le principe fondamental à partir duquel tout acte et toute règle doivent être jugés : si par exemple un contrat se révèle inefficace du point de vue de l'optimum du marché, on peut le rompre selon la théorie formalisée par l'AED de la « rupture efficace du contrat ». Il n'échappe à personne que rompre un contrat va directement à l'encontre d'un des grands principes du droit des obligations : *pacta sunt servanda*. On voit ici quelle distance l'AED prend avec les principes fondamentaux du droit. Aujourd'hui l'ensemble de nos actes, même ceux qui n'ont pas une visée patrimoniale, c'est-à-dire une visée d'enrichissement, sont sommés d'imiter le marché, de rentrer dans une logique d'offre et de demande régulée sinon par des prix, du moins par une évaluation qui vaut prix.

Il ne s'agit donc pas comme dans ce qu'on appelle le droit économique d'introduire des principes juridiques pour régler le système productif et le mettre au service de la société, mais radicalement l'inverse : introduire l'économie dans le droit pour mettre le droit et la société qu'il ordonne au service de la logique productive et marchande. Ce qui compte ici est moins le droit et ses principes que son efficace économique et ses effets pragmatiques sur les systèmes productifs, comme en témoigne le célèbre rapport annuel *Doing business* qui classe les pays selon les avantages que les institutions, le système normatif, voire les mœurs et les coutumes, de chaque pays peuvent apporter ou non au business.

L'AED utilise les outils économiques pour rendre compte des droits et de leur efficacité sans s'intéresser fondamentalement au pourquoi du droit. Mais le droit n'est pas seulement une boîte à outil. Le droit vaut pour lui-même. Il n'est pas une simple science auxiliaire de l'économie ni l'instrument de son développement. Il a une fonction anthropologique distincte et complémentaire de l'économie, beaucoup plus ancienne que l'économie, puisque le droit est immémorial ou en tout cas remonte directement, pour notre droit, à l'époque romaine, tandis que l'analyse économique a pour origine la deuxième moitié du XVIII^e siècle. L'économie crée de la relation, le droit de la distance. Le droit dilate le temps et l'espace tandis que l'économie a tendance à les compacifier pour accélérer le temps et réduire les distances spatiales. Ce sont en réalité deux savoirs radicalement contraires dans leur esprit. Toute société doit apprendre à équilibrer ces deux dimensions : celle de la proximité et celle de la distance. Ainsi le développement durable doit-il précisément viser à instaurer de la

distance temporelle dans un système productif court-termiste.

Si le but de l'économie est bien de produire de la richesse, et, précisons-le, de la richesse comptable, le droit de son côté s'efforce de patrimonialiser ces richesses et de les mettre au service de l'institution civile des hommes, en les inscrivant dans le temps. Il assure le passage des biens matériels à la richesse statutaire et symbolique. De même, le développement durable repose sur notre capacité à transformer les fruits de notre production en opérateur de protection et de conservation des hommes et de la Terre. C'est la pertinence de cette dernière tâche, la tâche même de la civilisation et de la dignification de l'homme, que dénie ces nouveaux systèmes normatifs sur lesquels s'appuie la gouvernance.

V. Depuis quelques années aussi se développe, dans le champ de la science économique, une nouvelle théorie de la croissance dite « théorie de la croissance endogène » (TCE). La TCE vise à intégrer et à formaliser dans ses modèles un certain nombre de paramètres extramarchands ou paramarchands (et tout particulièrement l'éducation, la recherche, l'invention technique ou l'amélioration des compétences humaines) jusqu'alors négligés dans l'explication de la croissance. La théorie néoclassique de la croissance soutient que la croissance résulte de l'accumulation du capital physique et de l'accroissement de la main-d'œuvre conjugués à un facteur exogène qu'est le progrès technique, qui permet d'accroître la productivité du capital et de la main-d'œuvre. Ici la technique reste un facteur exogène, qui évolue selon ses propres lois – les lois de l'esprit humain – et sur lequel le système économique n'a pas réellement prise. Ce qui correspond bien à la logique disciplinaire de l'économie classique, ie au fait que l'économie classique distingue très clairement les actes de gestion du patrimoine sur lesquels porte la science économique des autres actes politiques et moraux que l'économie ne prétend nullement régler. Frontière qui n'existe plus dans le néolibéralisme actuel. C'est pourquoi les doctrines traditionnelles de la croissance éco. ne prétend pas rendre raison de la croissance même du progrès technique, ni de la logique de ses inventions et de son développement, qui restent en dehors de la compréhension et de la formalisation économique.

La TCE essaie de son côté d'intégrer la dimension qualitative des savoirs et des compétences à la logique productiviste du capitalisme, à faire des hommes et de leur culture un capital, et de ce capital humain une ressource productible ou reproductible sur le même modèle que le capital physique ou financier. Le progrès technique stimule la croissance, mais aussi inversement (et cela est nouveau) la croissance est censée elle aussi de son côté stimuler le progrès technique. Le but de la TCE est d'intégrer le progrès technique à l'ensemble du système productif en le corrélant étroitement à la croissance en un cercle qui se veut vertueux entre la hausse du PIB et le progrès technique, entre la production sociale et l'inventivité technique selon un raisonnement à mes yeux un peu simpliste : plus il y a de croissance, plus il est possible d'investir dans la recherche et le développement (R&D), plus on investit dans la R&D, plus on multiplie les inventions et les brevets, et plus on multiplie inventions et brevets, plus on stimule la croissance. Toute une série d'inférences qui en réalité ne vont pas de soi, chacune d'entre elles méritant d'être questionnée. La TCE n'a d'autre but que d'étendre les principes de l'économie de marché à l'ensemble des pratiques humaines, en l'occurrence à la recherche, à l'éducation, à l'information et à tout ce que l'on range sous le terme d'économie de la connaissance. En témoigne la réforme de l'enseignement sup. et de la recherche en vigueur depuis une dizaine d'années et qui s'inspire étroitement de ce type de théorie.

Pour ce genre de théorie, le progrès intellectuel et technique n'est pas un don du ciel, de l'intelligence et de la culture des hommes, mais le résultat direct du système productif et marchand. La connaissance est un bien économique produit et consommé comme les autres produits. Ce qui signifie finalement que le savoir et la culture ne sont rien d'autres que des produits de l'économie.

La logique est donc ici l'inverse radical de ce que j'ai défini comme développement durable, ie la transformation des richesses matérielles en biens extra-marchands, statutaires, symboliques. Ce sont au contraire les valeurs extra-marchandes qui se trouvent à leur tour enrôlées dans le processus marchand et dans sa logique de destruction créatrice au profit de la mobilisation totale de la société et de son enrôlement productif.

VI. Je soulignerai brièvement 3 points en guise de conclusion :

– Je suis pas technophobe ou misologue au contraire de beaucoup d'écologistes radicaux pour qui l'âge de pierre est un âge d'abondance. Nous avons besoin des techniques et des sciences pour élaborer les nouveaux modèles de développement. Nous avons les instruments scientifiques et technologiques, mais ce que nous n'avons pas, ce sont les instruments intellectuels pour les mettre en œuvre et les orienter en vue du développement durable, et en particulier nous n'avons pas les sciences sociales adéquates pour adapter ces transformations à la société ; au contraire l'évolution des sciences sociales tend bien plutôt à la mobilisation totale de la société en vue d'un hyperproductivisme. De fait, je fais moins une critique du système scientifique et technique que du système idéologique qui aujourd'hui l'accompagne sous le nom de gouvernance.

_ 2eme remarque : certains jugent que l'écologie depuis une génération n'a pas avancé d'un pouce. C'est à la fois faux et vrai. Faux parce que d'un point de vue local nous assistons à de véritables transformations en matière de transition agricole ou de transition énergétique. Mais c'est vrai aussi, parce que manque une approche globale du changement de paradigme productif qui permettrait à ces initiatives locales de converger jusqu'au point de rupture du paradigme précédent, ce qui passe nécessairement par une refondation de l'économie politique.

_ Dernière remarque : les mêmes qui se plaignent de l'inefficacité de l'écologie jugent que, du point de vue scientifique, nous avons tous les éléments en main pour changer de paradigme, mais que la politique ne suit pas, autrement dit que la transformations du modèle productif est une affaire de militance et non pas de savoir : ce qu'ils appellent le post-épistémologique. B. Latour par exemple juge que l'écologie purement scientifique est inefficace et qu'elle a besoin de s'inscrire dans un contexte socio-politique, de s'appuyer sur de l'idéologie ... ie de se faire « au nom de ... », au nom des opprimés et des inconnus » (*Face à Gaia*). Mais n'est-ce pas précisément au nom des mêmes opprimés et inconnus que les productivistes défendent la poursuite de la croissance sans modification de paradigme (selon l'argument que l'écologie est un luxe que seuls les pays riches peuvent se payer ?)

Si on veut rendre l'écologie efficace, il faut non pas passer à l'action politique, mais poursuivre la réflexion théorique à travers la question de la transformation des facteurs de production dans leur essence : le capital, la travail, la technique. Oublier cette dimension, c'est sauter une médiation fondamentale, ce qui explique à mon sens l'échec historique de l'écologie

politique.